

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 352

19 avril 2005

SOMMAIRE

ALP Investment S.A., Luxembourg	16882	Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Luxembourg	16888
Ariège Holding S.A., Luxembourg	16850	Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Luxembourg	16885
Bessa Holding S.A., Luxembourg	16882	Maplux Ré S.A., Münsbach	16876
Compagnie des Mines et Métaux S.A., Luxembourg	16869	New African Frontiers S.A., Luxembourg	16863
Continental Business Impressions, S.à r.l., Dudelange	16867	Northern Beach S.A., Luxembourg	16889
Del Mare Holding S.A., Luxembourg	16893	Oryx S.A., Luxembourg	16870
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	16890	Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	16884
Garibaldi PE, S.à r.l., Münsbach	16886	Perigord Immobilière S.A., Luxembourg	16889
Garibaldi PE, S.à r.l., Münsbach	16888	Property Trier, S.à r.l., Luxembourg	16894
Global Group Financial Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16884	Property Trier, S.à r.l., Luxembourg	16896
Ikano Fund Management S.A., Luxembourg	16868	Refood, S.à r.l., Luxembourg	16869
ITT Industries Holdings, S.à r.l., Münsbach	16856	Riaz, S.à r.l., Luxembourg	16891
ITT Industries Holdings, S.à r.l., Münsbach	16859	Riaz, S.à r.l., Luxembourg	16893
IVG Logistics Holding S.A., Luxembourg	16877	Sedes S.A., Howald	16868
Jomic, S.à r.l., Luxembourg	16894	Société Civile Immobilière Schwertzer-Geiben, Luxembourg	16860
Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen	16861	Société Civile Immobilière Schwertzer-Geiben, Luxembourg	16861
Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen	16862	Sogrape Reinsurance S.A.	16886
Liferar S.A.H., Luxembourg	16850	SPC Holding S.A., Luxembourg	16888
Lifercar S.A.H., Luxembourg	16850	SRF Investments, S.à r.l., Luxembourg	16870
Lux Partenaires S.A., Luxembourg	16876	Sulpro Holding S.A., Luxembourg	16860
Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Luxembourg	16881	Tickets International S.A., Luxembourg	16849
		Waterbury Holding S.A.H., Luxembourg	16869

TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.219.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(005313.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

16850

LIFERCAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.746.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 octobre 2004

Quatrième résolution

Suite au décès de Monsieur Philippe Mulliez, Administrateur, l'Assemblée décide de ne pas le remplacer.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFECAR S.A. Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002248.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

LIFERAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.259.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 octobre 2004

Quatrième résolution

Suite au décès de Monsieur Philippe Mulliez, Administrateur, l'Assemblée décide de ne pas le remplacer.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERAR S.A. Société Anonyme Holding

T. Fleming / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002249.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

ARIEGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 105.217.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- PENROSE INC., a company existing under the laws of Canada, established and having its registered office at 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada,
here represented by Mr Marc Lacombe, private employee, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a Board resolution taken on November 17, 2003.

2.- Mr Peter Vansant, jurist, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
here represented by Mr Marc Lacombe, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on December 27, 2004.

A copy of the prementioned resolution, and of the prementioned proxy after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their here above-stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of ARIEGE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand nine hundred twenty Euro (EUR 31,920.-) represented by one thousand five hundred twenty (1,520) shares with a par value of twenty-one Euro (EUR 21.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The one thousand five hundred twenty (1,520) shares have been subscribed to as follows:

1.- PENROSE INC, prementioned, one thousand five hundred nineteen shares	1,519
2.- Mr Peter Vansant, prementioned, one share	1
Total: one thousand five hundred twenty shares	1,520

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand nine hundred twenty Euro (EUR 31,920.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above-stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five (5).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2010:

1. - Mr Leon Hendrikus Piatkowski, director, born on January 18, 1950 in Hengelo (Netherlands), residing in Kempenweg 4, bus 5, B-3680 Maaseik,
2. - Mr Aart Nicolaas Ton, real estate developer, born on December 30, 1944 in Woerden, residing in Westdam 3H, NL-3441 GA Woerden.
3. - Mr Leo Angelus Aerts, real estate broker, born on January 19, 1953 in Neerpelt (B), residing in Grote Heide 109, B-3910 Neerpelt.
- 4.- Mr Peter Vansant, jurist, born on January 20, 1965 in Turnhout, Belgium, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 5.- Mr Robbert Valentijn Hendriks, director, born in May 25, 1947 in Groningen (Netherlands), residing in Stern 13, NL-1721 DR Broek op Langedijk.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2010 LUXOR AUDIT, S.à r.l., established and having its registered office at 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. (R.C.B. Luxembourg, number 68.256).

Third resolution

The company's registered office is located at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as managing directors (administrateur-délégué) of the company, Mr Peter Vansant, prenamed, and Mr Robbert Valentijn Hendriks, prenamed, who are allowed to engage the company by their individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PENROSE INC., une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social au 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada, ici représentée par Monsieur Marc Lacombe, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 17 novembre 2003.

2.- Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Marc Lacombe, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Une copie de la prédite résolution et de la prédite procuration après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de ARIEGE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille neuf cent vingt Euros (EUR 31.920,-) représenté par mille cinq cent vingt (1.520) actions d'une valeur nominale de vingt et un Euro (EUR 21,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et libération

Les mille cinq cent vingt (1.520) actions ont été souscrites comme suit:

1.- PENROSE INC, prédésignée, mille cinq cent dix-neuf actions	1.519
2.- Monsieur Peter Vansant, prédésigné, une action.	1
Total: mille cinq cent vingt actions	1.520

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille neuf cent vingt Euros (EUR 31.920,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010:

1.- Monsieur Leon Hendrikus Piatkowski, directeur, né le 28 janvier 1950 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant à Kempengeweg 4, bus 5, B-3680 Maaseik.

2.- Monsieur Aart Nicolaas Ton, real estate developer, né le 30 décembre 1944 à Woerden, Pays-Bas, demeurant à Westdam 3H, NL-3441 GA Woerden.

3.- Monsieur Leo Angelus Aerts, real estate broker, né le 19 janvier 1953 à Neerpelt (B), demeurant à Grote Heide 109, B-3910 Neerpelt.

4.- Monsieur Peter Vansant, juriste, né le 20 janvier 1965 à Turnhout (Belgique), avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

5.- Monsieur Robbert Valentijn Hendriks, gérant, né le 25 mai 1947 à Groningen (Pays-Bas), demeurant à Stern 13, NL-1721 DR Broek op Langedijk.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010: LUXOR AUDIT, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.B. Luxembourg numéro 68.256).

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégués de la société, Monsieur Peter Vansant, prénommé, et Monsieur Robbert Valentijn Hendriks, prénommé, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémonctionnées, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2005, vol. 891, fol. 12, case 8. – Reçu 319.20 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(002377.3/239/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.533.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.533, having a share capital of EUR 75,000 and having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (the Company),

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 16,375 and having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach incorporated and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 85.519 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 20 December 2004;

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) represented by 3,000 (three thousand) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro) and to issue 100 (one hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to accept their subscription and full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares that it is not intending to subscribe to the increase of the share capital and it approves and accepts the subscription of all the new shares by ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 November 2004, having a share capital of EUR 15,000 and having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and in the process being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (ITT GLOBAL), hereby represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 20 December 2004.

Thereupon, ITT GLOBAL, represented as stated here above, declares to (i) subscribe to the 100 (one hundred) new shares to be issued as per the First Resolution above, and (ii) to pay an issue premium on the newly issued shares and (iii) to fully pay up the new shares and the issue premium by a contribution in kind consisting of all of its assets and all of its liabilities.

Such contribution to be made to the Company is to be recorded at fair market value and to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at its fair market value and it further being noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad of the fair market value of the contribution shall be effected by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adjustment of the premium reserve shall be made.

The valuation of the contribution in kind is evidenced by, inter alia, a balance sheet of ITT GLOBAL dated as per 20 December 2004 and signed for approval by a manager of the contributor, which shows that the net asset value of ITT GLOBAL is worth at least EUR 23,784,432.41 (twenty-three million seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-two point forty one Euro).

It results furthermore from (i) a certificate dated 20 December 2004 issued by a manager of ITT GLOBAL that:

Quote

(1) all the assets and all the liabilities of ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., are shown on the attached balance sheet as per 20 December 2004;

(2) based on generally accepted accountancy principles the net worth of ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., per the attached balance sheet is valued at least at EUR 23,784,432.41 (twenty-three million seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-two point forty-one Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l.;

(3) all the assets and all the liabilities of ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., are freely transferable by the contributor and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

(4) all formalities to transfer the legal ownership of all the assets and all the liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished.

Unquote

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as of now as follows:

- ITT INDUSTRIES, S.à r.l.	3,000 shares
- ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l.	100 shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company's subscribed and fully paid share capital is set at EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments of the Articles.»

Estimate of costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for capital duty exemption.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschaft ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Kapital von EUR 75.000, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 77.533, mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 85.519, mit Kapital von EUR 16.375 und mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (der Alleinige Gesellschafter);

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 20. Dezember 2004;

die Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, das Folgende zu beurkunden:

I. dass der Alleinige Gesellschafter alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist; und

II. daß der alleinige Gesellschafter wie folgt beschließt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 2.500 (zweitausendfünfhundert Euro) von 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) und eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 77.500,- (siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro) durch Ausgabe von hundert (100) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu erhöhen und seine Zeichnung und Zahlung wie folgt anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

Der Alleinige Gesellschafter erklärt, daß er nicht beabsichtigt, die neuen Anteile zu zeichnen, und, daß er der Zeichnung aller neuen Anteile durch ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach gegründet gemäß luxemburgischen Rechtes und notarielles Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 26. November 2004 und noch nicht beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister eingetragen ist (ITT GLOBAL), hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 20. Dezember 2004, zustimmt.

ITT GLOBAL, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, (i) die im ersten Beschluss obenerwähnten neuen hundert (100) Anteile zu zeichnen, (ii) ein Emissionsaufgeld für die neuen Anteile zu zahlen und (iii) diese durch eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktiven und Passiven von ITT GLOBAL, voll einzuzahlen.

Der Einlage wird zum Marktwert eingebracht und zu diesem verbucht und teilt sich wie folgt auf:

(i) ein Betrag vom EUR 2.500,- (zweitausendfünfhundert Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen, und

(ii) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, daß die Einlage in der Bilanz der Gesellschaft wirtschaftlich und steuerlich und in den Büchern der Gesellschaft zum Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, daß jede Wertanpassungen des Marktpreises des Anteils aus Rechnungslegung- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem, was zutrifft) des Emissionsagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muß.

Die Wertfeststellung der Einlage geht inter alia, aus der Bilanz von ITT GLOBAL von 20. Dezember 2004 unterzeichnet von einem Geschäftsführer der ITT GLOBAL hervor; diese stellt eine Bewertung von mindestens EUR 23.784.432,41 (dreiundzwanzig Millionen siebenhundertvierundachtzigtausendvierhundertzweiunddreißig Komma einundvierzig Euro) fest.

Es ergibt sich desweiteren aus (i) dem Zertifikat vom 20. Dezember 2004, ausgestellt von einem Geschäftsführer der ITT GLOBAL hervor, dass:

«(1) alle Vermögenswerte und alle Verbindlichkeiten von ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., in der (Zwischen)bilanz vom 20. Dezember 2004 vermerkt sind;

(2) aufgrund von allgemein anerkannten Prinzipien der Buchführung ein Nettowert sämtlicher Aktiven und Passiven der ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., durch die beigefügte Bilanz von mindestens EUR 23.784.432,41 (dreiundzwanzig Millionen siebenhundertvierundachtzigtausendvierhundertzweiunddreißig Komma einundvierzig Euro) festgestellt wird und, dass seit dem Bilanzstichtag keine materiellen Änderungen auftraten, die die Einlage an ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., entwerten würden;

(3) alle Vermögenswerte und alle Verbindlichkeiten von ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., sind frei übertragbar durch ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l., und sie sind nicht Gegenstand irgendwelcher Beschränkungen oder mit irgendwelchen Sicherheiten oder Zurückbehaltungsrechte belastet, die die Übertragung beeinträchtigen könnten oder eine Wertminderung herbeiführen würden;

(4) alle Formalitäten um das Eigentum aller Vermögenswerte und aller Verbindlichkeiten als Einlage an die Gesellschaft zu übertragen sind erfüllt worden oder werden erfüllt.»

Eine Kopie der obigen Dokumente bleiben nach der ne varietur Unterzeichnung des Vertreters der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- ITT INDUSTRIES, S.à r.l.	3.000 Anteile
- ITT INDUSTRIES GLOBAL, S.à r.l.	100 Anteile

Zweiter Beschluss

Es folgt aus dem ersten Beschluß, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 4.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 77.500,- (siebenundsiebzigttausendfünfhundert Euro) und ist eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluß der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlußfassung geändert werden.»

Kosten

Insofern die Sacheinlage aus sämtlichen Vermögenswerten und Verbindlichkeiten einer Kapitalgesellschaft besteht, die in der Europäischen Gemeinschaft eingetragen ist, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 (Mém. A 1971, S. 2733), der die Befreiung der Einlage von der anteiligen luxemburgischen Eintragungssteuer (droit d'apport) vorsieht.

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf sechstausenddreihundert Euro.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 29. Dezember 2004, Band 891, Blatt 2, Feld 7. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 5. Januar 2005.

J.-J. Wagner.

(002603.3/239/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(002605.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SULPRO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.109.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FINCO TRUST S.A., ayant son siège social à Lugano (Suisse).
«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SULPRO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.109, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 265 du 7 juillet 1994;

II.- Que le capital social de la société anonyme SULPRO HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à € 35.400,- (trente-cinq mille quatre cents euros), représentés par 600 (six cents) actions de € 59,- (cinquante-neuf euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SULPRO HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

J. Elvinger.

(002569.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCHWERTZER-GEIBEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort-Bourbon.

R. C. Luxembourg E 551.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gaston Schwertzer, docteur en droit, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp;

2) Madame Marie-Jeanne Geiben, sans profession, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp;

ici représentée par Monsieur Gaston Schwertzer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 décembre 2004;

3) Madame Josée Geiben-Rollmann, sans état particulier, demeurant à L-5362 Schrassig, 8, rue Saint-Donat;

ici représentée par Monsieur Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schrassig, le 3 décembre 2004.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCHWERTZER-GEIBEN, avec siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort-Bourbon, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1976,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 18 février 1977, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire des associés du 26 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 21 mars 2002,

déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée réitère les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 avril 2004 actées suivant procès-verbal sous seing privé du même jour et décide que l'article 4 et la première phrase de l'article 18 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en vertu d'une résolution de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des associés statuant à la majorité de soixante-seize pour cent des parts d'intérêts existantes. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

«**Art. 18. Première phrase.**

En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins de l'administrateur/gérant.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schwertzer, J. Schwertzer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

F. Baden.

(002585.3/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCHWERTZER-GEIBEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort-Bourbon.

R. C. Luxembourg E 551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002587.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 49.651.

Im Jahre zweitausendundvier, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Hans Udo Kersting, Orthopädiemechanikermeister, geboren in D-Niederlahnstein, am 2. August 1945, Ehegatte von Frau Maria Anna genannt Marianne Feilen, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 24,
- verheiratet unter dem Rechtsverhältnis der Gütertrennung laut Urkunde von Notar Werner Salzmann vom 16. August 1994.

2) Frau Simone Mohr-Kersting, geborene Kersting, Kauffrau, geboren in D-Trier, am 13. Dezember 1973, Ehegattin von Herrn Michael Mohr, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 18A.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Herr Hans Udo Kersting ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 49.651, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den damals zu Bad Mondorf amtierenden Notar Frank Molitor, am 06. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 140 vom 29. März 1995.

Auf Grund der gesetzmässigen Umwandlung beträgt das Gesellschaftskapital vierundzwanzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (24.789,35 €) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile zu je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (24,79 €).

Die Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Hans Udo Kersting, vorgenannt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr an die dies annehmende Frau Simone Mohr-Kersting, vorgenannt, eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., zum Preis von vierundzwanzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (24.789,35 €), welchen Betrag der Zedent bekennt bei Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von

der Zessionarin erhalten zu haben, mittels Bankscheck ausgestellt durch die Sparkasse Trier, am 27. Dezember 2004, Nummer 0000001844487.

Frau Simone Mohr-Kersting wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage, mit allen Rechten und Pflichten und mit den bislang ausgelaufenen Gewinnanteilen.

Zweiter Beschluss

Die nunmehr alleinige Gesellschafterin, Frau Simone Mohr-Kersting, vorgenannt, beschliesst sodann das Gesellschaftskapital um zweihundertzehn Euro fünfundsechzig Cent (210,65) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von vierundzwanzigtausendsiebenhundertneunundachtzig Euro fünfunddreissig Cent (24.789,35 €) auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €) zu bringen, durch Einbringung in das Gesellschaftskapital von übertragenem Gewinn in entsprechender Höhe.

Der Nachweis über das Bestehen des übertragenen Gewinnes wurde dem Notar erbracht durch die Bilanz zum einunddreissigsten Dezember zweitausendunddrei.

Diese Bilanz bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Dieser übertragene Gewinn ist augenblicklich noch vorrätig und wurde in der Zwischenzeit durch keine Begebenheiten abgeändert laut ausdrücklicher Bestätigung der Kompargenten.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin Frau Simone Mohr-Kersting, beschliesst den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf fünfundzwanzig Euro (25,- €) pro Anteil festzusetzen.

Vierter Beschluss

Infolge der obigen Beschlüsse erklärt die alleinige Gesellschafterin, dass Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern ist:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- €), und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital ist voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt.

Alle Gesellschaftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin Frau Simone Mohr-Kersting, Kauffrau, geboren in D-Trier, am 13. Dezember 1973, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 18A.»

Genehmigung

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch Herrn Hans Udo Kersting, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: U. Kersting, S. Mohr-Kersting, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2004, vol. 528, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. Januar 2005.

J. Gloden.

(002577.3/213/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 49.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(002578.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 93.583.

In the year two thousand and four, on the fourth day of November, at 2.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 93.583, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed enacted on April 8, 2003, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 6, 2003, number 618, whose articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary enacted on March 9, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 681 of 2 July 2004 and by deed enacted on 29 April 2004, published in Mémorial C number 732 of 15 July 2004.

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Esbelta De Freitas, avocat à la Cour at L-2132 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Emmanuel Réveillaud, avocat à la Cour at L-2132 Luxembourg.

These three appearing persons constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to article 16 of the articles of association of the Company all the shareholders of the Company have been duly convened by registered letter dated October 22, 2004.

II.- According to the attendance list, the shareholders representing eighty per cent of the share capital of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement that during the first subscription period the shareholders of the Company had exercised their preferential subscription right as follow:

- PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. subscribed 50,000 (fifty thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros);

- PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l. subscribed 30,000 (thirty thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros);

- VILLA ITALIA S.r.l. did not subscribe any of the 20,000 (twenty thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros), offered to its subscription.

2. Acknowledgement that during the second subscription period the shareholders of the Company, having exercised their subscription right during the first subscription period, had exercised their preferential subscription right as follow:

- PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. subscribed 10,000 (ten thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros);

- PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l. subscribed 10,000 (ten thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros).

3. Acknowledgement of the increase of the share capital of the Company realized by the subscriptions here-above described, according to the notarial deed of Mr Joseph Elvinger;

4. Amendment of the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company so as to reflect the increase of the share capital decided in principle by the notarial deed and mentioned point 3 of the present agenda;

5. Power of attorney to be granted to the chairman of the board of directors in order to take any action and do anything in relation with the aforesaid items, according to the by-laws of the Company and to the law;

6. Miscellaneous.

The chairman reminds that the shareholders of the Company have decided during the extraordinary general meeting of the Company held on September 8, 2004 to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000.- (one million euros), so as to bring it from its present amount of EUR 1,200,000.- (one million two hundred thousand euros) represented by 60,000 (sixty thousand) class A shares, 36,000 (thirty-six thousand) class B shares and by 24,000 (twenty-four thousand) class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros), up to the amount of EUR 2,200,000.- (two million two hundred thousand euros).

The increase of the share capital of the Company was validly decided by the Notarial deed established on September 8, 2004.

This deed was registered on September 16, 2004, Volume 1455, Folio 10, Case 8.

The capital duty of EUR 10,000.- (ten thousand euros) was also paid to the «Administration de l'Enregistrement et des Domaines» on September 16, 2004, in the framework of the above-mentioned increase of the share capital of the Company, perceived by mistake, because of no subscription and no payment of the shares stated in the deed, enacted previously to the subscription offer.

During the above-mentioned meeting held on September 8, 2004, the shareholders of the Company have decided to offer the shares to be subscribed for in cash on a pre-emptive basis to the shareholders of the Company in the propor-

tion of the capital represented by their shares in accordance with the article 32-3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as follows:

50,000 (fifty thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;

30,000 (thirty thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered to the subscription of PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.;

20,000 (twenty thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered to the subscription of VILLA ITALIA Ind. Al. S.r.l.

Power was also given to the chairman of the board of directors to organize the subscription of the shares.

By registered mail of September 9, 2004, the chairman of the board of directors opened the subscription period as mentioned by the minutes of the meeting held on September 8, 2004.

By registered letter dated September 22, 2004, PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. exercised its preferential right of subscription for 50,000 class A shares of the Company.

By registered letter dated September 22, 2004, PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. exercised its preferential right of subscription for 30,000 class B shares of the Company.

VILLA ITALIA S.r.l. did not exercise its preferential right of subscription.

By registered letter dated October 11, 2004, the chairman of the board of directors opened the second period of subscription regarding the 20,000 class C shares not yet subscribed. The shares was offered to the subscription as follows:

12,500 (twelve thousand five hundred) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) are offered to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;

7,500 (seven thousand five hundred) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) are offered to the subscription of PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.;

By registered letter dated October 14, 2004, PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. exercised its preferential right of subscription for 10,000 class C shares of the Company and expressly waived its preferential right of subscription to the benefit of PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. for the 2,500 remaining class C shares.

By registered letter dated October 14, 2004, PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. exercised its preferential right of subscription for 10,000 class C shares of the Company.

Further requests for discussion not forthcoming, the meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, the following resolutions have been deliberated and passed by unanimous vote of the shareholders present or represented.

First resolution

The shareholders' meeting acknowledge that during both the subscription periods the shareholders of the Company subscribed accordingly to the notarial deed of Mr Joseph Elvinger dated September 8, 2004 the new shares issued as follows:

PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. subscribed 50,000 class A shares and 10,000 class C shares and paid up the amount of EUR 600,000 (six hundred thousand euros);

PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. subscribed 30,000 class B shares and 10,000 class C shares. And paid up the amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euros).

Second resolution

The shareholders' meeting resolve to amend the first paragraph of article 7 of the coordinated by-laws of the Company so as to reflect the capital increase mentioned in the first resolution.

As a consequence, the first paragraph of article 7 of the coordinated by-laws is replaced by the following content:

«The Company's capital is set at EUR 2,200,000 (two millions two hundred thousand euros) represented by 110,000 (one hundred ten thousand) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of 10 (ten) euros each, 66,000 (sixty-six thousand) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of 10 (ten) euros each, and 44,000 (forty-four thousand) class C shares (the lass C Shares) with a nominal value of 10 (ten) euros each, which have been entirely paid-up.»

Third resolution

The shareholders' meeting resolves to grant power to the chairman of the board of directors to perform any action and do anything in relation with the aforesaid resolutions, according to the by-laws of the Company and to the law.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments of the articles of incorporation have been estimated at about two thousand euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatre novembre, à 14.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll immatriculé auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.583, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu le 8 avril 2003 par le prédit notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2003, n° 618, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 9 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 681 du 2 juillet 2004 et par acte du 29 avril 2004, publié au Mémorial C n° 732 du 15 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour à L-2132 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Emmanuel Réveillaud, avocat à la Cour à L-2132 Luxembourg.

Ces trois comparants forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires dûment autorisés des actionnaires et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués par lettre recommandée en date du 22 octobre 2004.

II.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant quatre-vingt pour cent du capital social de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance que durant la première période de souscription, les actionnaires de la Société ont exercé leur droit préférentiel de souscription comme suit:

- PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. a souscrit 50.000 (cinquante mille) actions de la classe A, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros);

- PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l. a souscrit 30.000 (trente mille) actions de la classe B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros);

- VILLA ITALIA S.r.l. n'a souscrit aucune des 20.000 (vingt mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), offerte à sa souscription.

2. Reconnaissance que durant la deuxième période de souscription, les actionnaires de la Société, ayant exercé leur droit préférentiel de souscription durant la première période de souscription, ont exercé leur droit préférentiel de souscription comme suit:

- PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L. a souscrit 10.000 (dix mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros);

- PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l. a souscrit 10.000 (dix mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

3. Reconnaissance de l'augmentation du capital social de la Société réalisé par les souscriptions ci-dessus décrites, conformément à l'acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger;

4. Modification du paragraphe premier de l'article 7 des statuts de la Société aux fins de refléter l'augmentation du capital social décidée en principe par l'acte notarié mentionné au point 3 du présent ordre du jour;

5. Procuration à donner au président du conseil d'administration, pour prendre toute action et faire le nécessaire en relation avec les points ci-dessus mentionnés, conformément aux statuts de la Société et à la loi.

6. Divers.

Exposé préalable:

Le président rappelle que les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 septembre 2004, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions de la classe A, 36.000 (trente-six mille) actions de la classe B et 24.000 (vingt-quatre mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), au montant de EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros).

L'augmentation du capital social de la Société a été valablement décidée par l'acte notarié établi le 8 septembre 2004.

Cet acte a été enregistré le 16 septembre 2004, volume 1455, Folio 10, Case 8.

Le droit d'apport de EUR 10.000,- (dix mille euros) a été aussi payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines le 16 septembre 2004, dans le contexte de la prédite augmentation du capital social de la Société, perçu par erreur dans la mesure où ni la souscription ni la libération des actions n'avait été constatées dans ledit acte, celles-ci n'étant pas intervenues à ce moment.

Lors de la prédite assemblée tenue le 8 septembre 2004, les actionnaires de la Société ont décidé d'offrir les actions devant être souscrites en numéraire sur base du droit préférentiel, aux actionnaires de la Société en proportion du capital représenté par leurs actions, conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme suit:

50.000 (cinquante mille) actions de la classe A, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir à la souscription à PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;

30.000 (trente mille) actions de la classe B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir à la souscription à PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.;

20.000 (vingt mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir à la souscription à VILLA ITALIA Ind. A. S.r.l.

Pouvoir a été donné au président du conseil d'administration d'organiser la souscription des actions.

Par lettre recommandée du 9 septembre 2004, le président du conseil d'administration a ouvert la période de souscription tel que mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 septembre 2004.

Par lettre recommandée du 22 septembre 2004, PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. a exercé son droit préférentiel de souscription pour 50.000 action de la classe A de la Société.

Par lettre recommandée du 22 septembre 2004, PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. a exercé son droit préférentiel de souscription pour 30.000 action de la classe B de la Société.

VILLA ITALIA S.r.l. n'a pas exercé son droit préférentiel de souscription.

Par lettre recommandée du 11 octobre 2004, le président du conseil d'administration de la Société a ouvert la deuxième période de souscription concernant les 20.000 actions de la classe C non encore souscrites. Les actions ont été offertes à la souscription comme suit:

12.500 (douze mille cinq cent) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) ont été offertes à la souscription de PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;

7.500 (sept mille cinq cent) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) ont été offertes à la souscription de PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.

Par lettre recommandée datée du 14 octobre 2004, PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. a exercé son droit préférentiel de souscription pour 10.000 actions de la classe C de la Société et a expressément renoncé à son droit préférentiel de souscription au profit de PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. pour les 2.500 actions de la classe C restantes.

Par lettre recommandée datée du 14 octobre 2004, PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. a exercé son droit préférentiel de souscription pour 10.000 actions de la classe C de la Société.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, les résolutions suivantes ont été délibérées et prises à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires reconnaît que durant les deux périodes de souscriptions, les actionnaires de la Société ont souscrit conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 8 septembre 2004, les nouvelles actions émises comme suit:

PHOENICIAN EAGLE GROUP (HOLDING) S.A.L. a souscrit 50.000 actions de la classe A et 10.000 actions de la classe C et a payé le montant de EUR 600.000. (six cent mille euros);

PA. FIN. ALIMENTARE S.r.l. a souscrit 30.000 actions de la classe B et 10.000 actions de la classe C et a payé le montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros).

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le paragraphe premier de l'article 7 des statuts coordonnés de la Société, aux fins de refléter l'augmentation du capital social mentionnée dans la première résolution.

En conséquence, le paragraphe premier de l'article 7 des statuts coordonnés de la Société est remplacé par le contenu suivant:

«Le capital social est fixé à EUR 2.200.000 (deux cent mille euros) représenté par 110.000 (cent dix mille) actions de la classe A (les «Actions de Classe A») avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, 66.000 (soixante-six mille) actions de la classe B (les «Actions de Classe B») avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et 44.000 (quarante-quatre) actions de la classe C (les «Actions de Classe C»), avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, qui ont été entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de donner pouvoir au président du conseil d'administration de prendre toute action et de faire tout en relation avec les résolutions prémentionnées., conformément aux statuts de la Société et à la loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ deux mille euros.

Il est rappelé que le droit d'apport de 1% dû sur la partie augmentée du capital social, a déjà été payé à l'Administration de l'Enregistrement à la suite de la dernière assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 8 septembre 2004 de sorte qu'aucun autre droit d'apport n'est plus dû dans le cadre du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. De Freitas, P. Van Hees, E. Réveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 145S, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

J. Elvinger.

(002590.3/211/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

CONTINENTAL BUSINESS IMPRESSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 75.496.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Burot, directeur de sociétés, né à Villejuif (France), le 26 juillet 1950, demeurant au 12, rue de la République, F-77166 Gregy sur Yerres (France);

ici représenté par:

la société EUROPA TRADING GROUPE S.A., une société anonyme, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 50.480 et ayant son siège social au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange;

laquelle dernière est ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Neyroud Van De Par et Mickaël Neyroud Van De Par, administrateurs de société, avec adresse professionnelle à Dudelange,

en vertu d'une procuration donnée à la prédite société EUROPA TRADING GROUPE S.A., le 15 juillet 2004;

2.- Monsieur Antonio D'Amato, gérant de sociétés, né à Vegli (Italie), le 25 avril 1951, demeurant au 1, rue Charcot, F-94000 Créteil,

ici représenté par:

la société EUROPA TRADING GROUPE S.A., prédésignée,

représentée comme dit ci-dessus,

en vertu d'une procuration lui donnée, le 15 juillet 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations des associés:

I.- Que ses mandants, Messieurs Christian Burot et Antonio D'Amato sont les deux (2) seuls et uniques associés de la société CONTINENTAL BUSINESS IMPRESSIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à ayant son siège social au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.496, constituée suivant acte notarié du 25 avril 2000, publié au 587 du 17 août 2000 et que depuis lors les statuts de ladite société n'ont subi aucune modification.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CONTINENTAL BUSINESS IMPRESSIONS, S.à r.l., prédésignée, s'élève donc à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues par les deux seuls associés prédits à raison de cinquante pour cent (50%), soit deux cent cinquante (250) parts sociales chacun.

III.- Que d'un commun accord, les deux seuls associés, représentés comme il est dit ci-avant, ont décidé la dissolution anticipée de la prédite société et ceci avec effet rétroactif au 31 décembre 2003.

IV.- Que les mêmes associés préqualifiés, déclarent en outre que l'activité de la société a cessé depuis le 1^{er} janvier 2004 et qu'ils se trouvent investis à partir de cette date de tout l'actif de la société et qu'ils régleront, dans les mêmes proportions que leur participation dans le capital social, tout le passif connu ou inconnu de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée à partir de ce jour.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée, avec le même effet rétroactif au 31 décembre 2003, à Monsieur Christian Burot, prénommé, en sa qualité de gérant unique de ladite société pour l'accomplissement de son mandat en tant que seul et unique gérant.

VI.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société dissoute, c'est à dire au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Neyroud Van De Par, M. Neyroud Van De Par, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2004, vol. 889, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(002600.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

IKANO FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 66.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui a été tenue en date du 28 mai 2004 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises DELOITTE S.A.
- 2) L'assemblée générale ordinaire annuelle prend acte de la démission de Monsieur Ingemar Gustafsson de son mandat d'administrateur de la Société avec effet le 1^{er} mai 2004. L'assemblée générale ordinaire annuelle prend note que l'administration de conseil ne cherche pas actuellement de remplaçant.
- 3) L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'exercice social 2004:

Birger Lund
Jan Ekman
Peter Kamprad
Per Ludvigsson
Peter Branner (administrateur-délégué)

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour avis sincère et conforme
Pour IKANO FUND MANAGEMENT S.A.
B. Lund

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002629.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SEDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 66.813.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SEDES S.A. avec siège social à L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettenbourg, en date du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 943 du 30 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefaan Van Bruwaene, employé privé, demeurant à Biwisch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Le président constate qu'il résulte de la liste de présence que toutes les cent vingt-huit (128) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Le capital de la société est fixé à trente et un mille sept cent trente euros trente-sept cents (31.730,37 €), représenté par cent vingt-huit (128) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

- elle décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts,
- elle décide de dissoudre et de liquider la société SEDES S.A.
- elle déclare que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence elle prononce sa dissolution,
- elle donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour,
- elle a déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les actionnaires répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: S. Van Bruwaene, N. Simon, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2004, vol. 430, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2005.

U. Tholl.

(002599.3/232/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

WATERBURY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40.418.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(005583.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 6.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui a été tenue en date du 1^{er} juin 2004 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises DELOITTE S.A.

3) L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'exercice social 2004:

Mats Håkansson

Lars-Åke Jonasson

Christian Røjkjær (administrateur-délégué)

4) L'assemblée générale ordinaire annuelle accepte la démission de M. Mats Håkansson comme administrateur-délégué de la Société et décide de nommer M. Christian Røjkjær en remplacement pour assumer les fonctions d'administrateur-délégué de la Société qui prend effet à l'issue de cette assemblée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A.

M. Håkansson

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01073. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(002623.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

REFOOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40.498.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(005590.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

ORYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 86.794.

Monsieur Jean-François Remy remet sa démission avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.
J.-F. Remy.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08972. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001380.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

SRF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 105.219.

STATUTES

In the year two thousand four, on the second of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, a società per azioni, incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Fiori Oscuri 11, I-20121 Milan, acting in its capacity of management company (società di gestione del risparmio) of STAR SOCIAL RESPONSIBLE FUND (an italian fondo comune d'investimento mobiliare chiuso), registered with the Registry of Commerce and Companies of Milan under the number 03883560488, here represented by Ms Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SRF INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500 €) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (25 €) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the unanimity of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimity of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.2. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, prenamed, acting in its capacity of management company of STAR RESPONSIBLE FUND, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid-up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500 €) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900 €.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of one year:

- Mr Edoardo Carlo Picco, General Manager, born on May 17, 1961 in Vercelli (Italy), residing at 12, rue du Château, L-7463 Pettingen (Luxembourg);

- Mr Fabio Morvilli, Manager, born on September 17, 1956 in Rome (Italy), residing at 12, rue du Château, L-7463 Pettingen (Luxembourg);

- Mr Carlo Cangialosi, Dipendente, born on March 19, 1970 in Gela (Italy), residing at 65 Corso di Porta Ticinese, I-20100 Milano (Italy).

2. The registered office of the Company is set at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, une société par actions constituée et existant sous le droit italien, avec siège social au Via Fiori Oscuri 11, I-20121 Milan, agissant en sa qualité de société gérante (società di gestione del risparmio) de Star Social Responsible Fund, un fonds commun d'investissements mobiliers de droit italien (italian fondo comune d'investimento mobiliare chiuso), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 03883560488;

ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SRF INVESTMENTS, S.à.r.l (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées

ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si l'unanimité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, prénommée, agissant en sa qualité de société gérante de STAR RESPONSIBLE FUND et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

16876

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.900 €.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée déterminée d'un an:

- Monsieur Edoardo Carlo Picco, General Manager, né le 17 mai 1961 à Vercelli (Italie), demeurant à 12, rue du Château, L-7463 Pettingen (Luxembourg);
- Monsieur Fabio Morvilli, Manager, né le 17 septembre 1956 à Rome (Italie), demeurant au 12, rue du Château, L-7463 Pettingen (Luxembourg);
- Monsieur Carlo Cangialosi, Dipendente, né le 19 mars 1970 à Gela (Italie), demeurant à 65, Corso di Porta Ticinese, I-20100 Milan (Italie).

2. Le siège social de la Société est établi à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 78, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

P. Frieders.

(002373.3/212/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

LUX PARTENAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.224.

Monadjemi Ramin renonce à exercer son mandat d'administrateur de la S.A. LUX PARTENAIRE.

La démission prend cours le 10 janvier 2005.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

R. Monadjemi.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01554. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002314.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

MAPLUX RE, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 29.814.

Extrait des résolutions circulaires du 42^{ème} Conseil d'Administration du 25 octobre 2004

«The Board decides to appoint GECALUX S.A. in replacement of Mr Claude Stiennon as Legal Representative of the Company (General Manager in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Re-insurance Companies, as amended) effective 25th October 2004.»

Traduction libre de ce qui précède:

Le Conseil décide de nommer GECALUX S.A. en remplacement de M. Claude Stiennon en tant que Représentant Légal de la Société (Directeur Délégué en conformité avec l'article 94(3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et Réassurances, tel qu'amendé) avec effet au 25 octobre 2004.

GECALUX S.A.

Représentant légal

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002316.3/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

IVG LOGISTICS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 105.222.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am vierundzwanzigsten Dezember.
Vor dem unterzeichneten Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) IVG MANAGEMENT, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zanderstrasse 5/7, D-53177 Bonn, Deutschland (Handelsregister Bonn HRB 2018), hier vertreten durch Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Bonn (Deutschland), am 21. Dezember 2004;
 - 2) IVG LOGISTIK, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zanderstrasse 5/7, D-53177 Bonn, Deutschland (Handelsregister Bonn HRB 3314), hier vertreten durch Danielle Kolbach, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Bonn (Deutschland) am 21. Dezember 2004;
- Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.
Die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

I. Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung IVG LOGISTICS HOLDING S.A.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen welche direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen mit der Gründung, Kontrolle, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von jeglichen luxemburgischen, europäischen oder ausländischen Unternehmen und Gesellschaften.

Des Weiteren kann die Gesellschaft Wertpapiere von jeglicher Art und Herkunft erwerben, verwalten, abtreten, tauschen und veräußern, oder auf sonstige Weise realisieren.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Weise Darlehen aufnehmen sowie Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft ist ermächtigt, finanzielle Unterstützung zu gewähren und/oder ihren direkten und indirekten Tochtergesellschaften jegliche Art von Unterstützung zu gewähren sowie Bürgschaften zu stellen, oder für diese Tochtergesellschaften gegenüber Banken oder Drittpersonen Sicherheiten und Bürgschaften zu gewähren.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

II. Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von drei euro und zehn cent (3,1 EUR) pro Aktie.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 6. Im Falle einer Kapitalerhöhung, steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

Art. 7. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien.

Sind die Aktien der Gesellschaft Namensaktien, so können, anstelle von Urkunden über einzelne Aktien, auch Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Bei jeglichem Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang laufen ab dem Datum der Fälligkeit der entsprechenden Einzahlung automatisch Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p.a. zugunsten der Gesellschaft an.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wieder gewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratssitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss. Sie kann auch durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Art. 11. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonst wie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 12. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut, der nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen. Der Kommissar kann wieder gewählt werden.

IV. Generalversammlungen

Art. 13. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Rechnungsprüfers sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers;
- d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am zweiten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 15. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage. Eventuelle Inhaberaktionäre werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Art. 16. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Schriftführer und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

V. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

Art. 19. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchen Gründe sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrat durchgeführt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2005 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Erschienenen haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft IVG MANAGEMENT, GmbH, vorgenannt, neuntausendneunhundertneunundneunzig Aktien	9.999
2. Die Gesellschaft IVG LOGISTIK, GmbH, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: zehntausend Aktien	10.000

Die gezeichneten Aktien wurden voll und in bar eingezahlt. Somit steht der Betrag von einunddreissigtausend euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung, worüber dem unterzeichneten Notar Nachweis erbracht wurde.

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr eintausendhundert Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann treten die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennen, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf (5) festgesetzt.

Werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt bis zum Ende der folgenden ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2006 stattfinden wird:

- Dr. Volker Hahn, Jurist, wohnhaft in Zanderstrasse 5/7, D-53177 Bonn, Deutschland, geboren am 21. Dezember 1960 in Bonn (Deutschland);
- Herr Michael Lipnik, Portfolio Manager, wohnhaft in Zanderstrasse 5/7, D-53177 Bonn, Deutschland, geboren am 3. Oktober 1952 in Köln (Deutschland);
- BAC MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg (R. C. S. Luxemburg, Sektion B Nummer 58.324);

- AMS ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, Sektion B Nummer 58.322);
- MONTEREY SERVICES S.A., mit Sitz in 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, Sektion B Nummer 51.100).

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrat zu übertragen.

2.- Die Dauer des Mandates des Kommissars wird bis zum Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 festgelegt.

Zum Kommissar wird ernannt:

INTERAUDIT, S.à r.l., mit Sitz in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, Sektion B Nummer 29.501).

3.- Der Sitz der Gesellschaft wird in wie folgt festgelegt: 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 4. Januar 2005, Band 891, Blatt 10, Feld 11. – Erhalten 310 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 5. Januar 2005.

J.-J. Wagner.

(002407.3/239/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.042.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2004

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005:

- M. Jean-Claude Finck, président
- M. Armand Weis, vice-président
- M. Michel Birel, administrateur
- M. Gilbert Ernst, administrateur
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur
- M. Jacques Mangen, administrateur
- M. Nicolas Rollinger, administrateur
- M. Guy Rosseljong, administrateur
- M. Paul Waringo, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur John Dhur, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur John Dhur, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002322.3/1122/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

BESSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 22.260.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jan De Hauwere, administrateur de sociétés, demeurant au 59, Molenstraat, B-9250 Waasmunster (Belgique),

(ci-après désigné: «le mandant»);

ici représenté par:

Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société BESSA HOLDING S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.260, a été constituée suivant acte notarié en date 30 novembre 1984, publié au Mémorial C numéro 12 du 15 janvier 1985, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, le 11 février 2003, publiée au Mémorial C numéro 397 du 11 avril 2003.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR) et se trouve représenté par seize mille (16.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale;

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les seize mille (16.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Girardeaux, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2004, vol. 891, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(002606.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.922.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALP INVESTMENT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 34.922, constituée suivant acte notarié du 11 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 27 février 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 1030 du 19 novembre 2001.

La société a été mise en liquidation, suivant acte du notaire soussigné, en date du 10 novembre 2004, la publication au Mémorial C en cours.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social représenté par mille (1.000) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établie par la société MAZARS S.A., une société anonyme, avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, approuve le rapport du liquidateur, la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société ALP INVESTMENT S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société liquidée, resteront déposés et conservés pendant le délai légal (cinq ans) à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2005, vol. 891, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(002611.3/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 70.627.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,
le 28 décembre 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Mark van Santen en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée, avec effet immédiat;
- Les démissions de Monsieur Matthijs Bogers et de Monsieur Antonius R. W. Knipping en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées, avec effet immédiat;
- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mark Van Santen, Monsieur Matthijs Bogers et Monsieur Antonius R. W. Knipping pour l'exécution de leurs mandats à la date de l'assemblée;
- La nomination de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.636, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée;
- La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée;
- La nomination de UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée;
- Les mandats des nouveaux administrateurs arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010;
- La composition du Conseil d'Administration est confirmée comme suit:

Administrateurs

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.
UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, et l'affectation des résultats sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00570. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002544.3/1084/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,
le 29 décembre 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de Monsieur Matthijs Bogers et de Monsieur Antonius R. W. Knipping en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées, avec effet immédiat;
- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Matthijs Bogers et Monsieur Antonius R. W. Knipping pour l'exécution de leurs mandats à la date de l'assemblée;
- La nomination de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.636, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée à partir du 31 août 2004;
- La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;

- La nomination de UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;

- Les mandats des nouveaux administrateurs arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2007;
- La composition du Conseil d'Administration est confirmée comme suit:

Administrateurs

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.
UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY
LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00572. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002530.3/1084/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2004

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Edmond Rollinger avec effet au 1^{er} juin 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Paul Waringo en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} juin 2004.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Alphonse Sinnes, vice-président
M. Michel Birel, administrateur
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Jacques Mangen, administrateur
M. Nicolas Rollinger, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur
M. Paul Waringo, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain Crochet, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alain Crochet, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002323.3/1122/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SOGRAPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 62.974.

Extract of the circular resolutions of the 13th Board of Directors held by circular vote on 31st December 2004

«2. The Board accepts the resignation of Mr Claude Stiennon as Director of the Company with effect on 31st December 2004.

3. The Board decides to co-opt GECALUX S.A., usually represented by Mr Maurice Haag, as Director of the Company in replacement of Mr Claude Stiennon with effect on 31st December 2004.

This cooptation will be ratified during the next meeting of the shareholders.

4. The Board decides to appoint GECALUX S.A. as Legal Representative (Dirigeant Agréé) of the Company in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended, effective 31st December 2004.

An update of signing powers is annexed in a separate schedule which shall form an integral part of the present minutes.

Therefore, Mr Claude Stiennon's powers of signature which have been conferred to him by the Board of Directors on 15th August 2003 expire with his mandates.»

Traduction libre de ce qui précède:

«2. Le Conseil accepte la démission de M. Claude Stiennon en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2004.

3. Le Conseil décide de coopter GECALUX S.A., habituellement représentée par M. Maurice Haag, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Claude Stiennon avec effet au 31 décembre 2004.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4. Le Conseil décide de nommer GECALUX S.A. en tant que représentant légal (Dirigeant Agréé) de la société en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée, avec effet au 31 décembre 2004.

Une mise à jour des pouvoirs de signature est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Ainsi, les pouvoirs de signature de M. Claude Stiennon qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 15 août 2003 expirent avec ses mandats.»

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002329.3/730/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

GARIBALDI PE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.787.

In the year two thousand and four, on the twenty third of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GARIBALDI S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 23 December 2004.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GARIBALDI PE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.787, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to two million five hundred seventy-two thousand euros (EUR 2,572,000.-), through the issue of twenty-five thousand five hundred ninety-five (25,595) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euros

(EUR 100.-) each, up to two million five hundred seventy-two thousand euros (EUR 2,572,000.-), through the issue of twenty-five thousand five hundred ninety-five (25,595) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

All of the twenty-five thousand five hundred ninety-five (25,595.-) new shares have been subscribed by the sole shareholder at a total price of two million five hundred fifty-nine thousand five hundred euros (EUR 2,559,500.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by HEDF CO-INVESTMENT, L.P., prequalified, so that the total amount of two million five hundred fifty-nine thousand five hundred euros (EUR 2,559,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

«**Art. 6. Share Capital.** The share capital is set at two million five hundred seventy-two thousand euros (EUR 2,572,000.-), represented by twenty-five thousand seven hundred twenty (25,720) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GARIBALDI S.C.S., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 décembre 2004.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de GARIBALDI PE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 104.787, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 2.572.000,-), par l'émission de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (25.595) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jusqu'à un montant de deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 2.572.000,-), par l'émission de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (25.595) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'intégralité des vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (25.595) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'associé unique pour un montant global de deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.559.500,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par GARIBALDI S.C.S., préqualifiée, et le montant total de deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.559.500,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à un montant de deux millions cinq cent soixante-douze mille euros (EUR 2.572.000,-), représenté par vingt-cinq mille sept cent vingt (25.720) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 26, case 10. – Reçu 25.595 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(003244.3/230/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

GARIBALDI PE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.787.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1828 du 23 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003246.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

SPC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 décembre 2004, que:

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke, (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut noté,

- le changement d'adresse de M^e René Faltz, (né le 17 août 1958 à Luxembourg) au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut noté,

- la résiliation de son poste d'administrateur de la société de Monsieur Frank Provost (né le 11 novembre 1972 à Paris, France) 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut acceptée et que M^e Thomas Felgen, (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg) fut élu comme nouveau administrateur de la société de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(002368.3/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 41.262.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2004

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Marc André en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005:

M. Jean-Claude Finck, président
M. Pit Hentgen, vice-président
M. Guy Rommes, vice-président
M. Marc André, administrateur
M. Michel Birel, administrateur
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean Habay, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Guy Rosseljong, administrateur
M. Paul Waringo, administrateur
M. Armand Weis, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Madame Doris Engel, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Madame Doris Engel, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2005.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002324.3/1122/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

NORTHERN BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.962.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 17 décembre 2004, que:

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke, (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut noté,
- le changement d'adresse de M^e René Faltz, (né le 17 août 1953 à Luxembourg) au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg fut noté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(002364.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

PERIGORD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 30.291.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 21 décembre 2004, que:

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke, (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut noté,
- le changement d'adresse de M^e René Faltz, (né le 17 août 1953 à Luxembourg) au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut noté,
- la résiliation de son poste d'administrateur de la société de Monsieur Frank Provost (né le 11 novembre 1972 à Paris, France) 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut acceptée et que M^e Thomas Felgen, (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg) fut élu comme nouveau administrateur de la société de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(002366.3/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.880.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

FIVECOM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 69.639),

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société EURIDEA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.880, a été constituée originellement sous la dénomination de STANDA LUXEMBOURG S.A. suivant acte notarié du 4 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 355 du 31 juillet 1965, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 septembre 2004, la publication au Mémorial C de cet acte en cours;

2.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève dès aujourd'hui à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions, sans désignation de valeur nominale;

3.- Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des dix millions (10.000.000) d'actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

6.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il a reçu tous les actifs de la Société, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au siège social de la société FIVECOM S.A., c'est à dire au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

9.- Que le mandataire pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Di Roberto, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2004, vol. 889, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(003314.3/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

RIAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 103.595.

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) GLAZELUX, S.à r.l., RSC Number not yet allocated, a company with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,
here represented by Ms Séverine Michel, residing at 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, Grand Duchy of Luxembourg,
acting in her capacity as Manager of the company and in accordance of the provisions of Article 14 of the Articles of Incorporation of the company;
- 2) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., a company with registered office at 7, Via Monte Grappa, I-24121 Bergamo, Italy,
here represented by Ms Séverine Michel, prenamed,
by virtue of a proxy given in Milan on December 21, 2004;
- 3) JP MORGAN ITALIAN FUND III, a fund with registered office at 4, Via Catena, I-20121 Milan, Italy,
here represented by Ms Séverine Michel, prenamed,
by virtue of a proxy given in Milan on December 21, 2004.
- 4) PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., a company with registered office at 4, Via Catena, I-20121 Milan, Italy,
here represented by Ms Séverine Michel, prenamed,
by virtue of a proxy given in Milan on December 21, 2004.

Said proxies after having been initialed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

I.- The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIAZ, S.à r.l., R.C.S. B Number 103.595, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 18, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

II.- The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

III.- That all the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

IV.- The agenda is worded as follows:

- 1) Increase of the corporate capital by EUR 20,500 and issue of 820 new shares.
- Subscription and payment in cash
- 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by twenty thousand five hundred euro (EUR 20,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty three-thousand euro (EUR 33,000.-) by the creation and issue of eight hundred twenty (820) new shares of a par value of twenty-five (25) euro each and subscribed and paid in as follows:

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed and paid in the following manner:

- GLAZELUX, S.à r.l., prenamed,
here represented as said above,
declares (i) to subscribe six hundred ninety-three (693) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash,
- PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., prenamed,
here represented as said above,
declares (i) to subscribe three (3) share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;
- JP MORGAN ITALIAN FUND III, prenamed,
here represented as said above,
declares (i) to subscribe one hundred twenty (120) share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., prenamed,
here represented as said above,
declares (i) to subscribe four (4) share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand five hundred euro (EUR 20,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The Company's capital is set at thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-), represented by one thousand three hundred twenty (1,320) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) GLAZELUX, S.à r.l., RSC Luxembourg B non encore attribué, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix. L-1913 Luxembourg, représentée par Séverine Michel, demeurant au 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, agissant en sa qualité de gérante de la société et en vertu des dispositions de l'article 14 des statuts de la société;
- 2) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., une société ayant son siège social au 7, rue Monte Grappa, I-24121 Bergamo, Italie, représentée par Séverine Michel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 21 décembre 2004;
- 3) JP MORGAN ITALIAN FUND III, un fonds ayant son siège social au 4, Via Catena, I-20121 Milan, Italie, représentée par Séverine Michel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 21 décembre 2004;
- 4) PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., une société ayant son siège social au 4, Via Catena, I-20121 Milan, Italie, représentée par Séverine Michel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 21 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés représentés comme décrit ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de RIAZ, S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.595, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suite à un acte du notaire instrumentant daté du 18 octobre 2004 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

II. Le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Tous les associés de la Société sont dûment représentés à la présente assemblée, que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocations préalables, les comparantes ayant décidé de se réunir suite à l'examen de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Augmentation du capital social par EUR 20.500 et émission de 820 nouvelles parts sociales
- Souscription et paiement en espèces
- 2) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
- 3) Divers.

Les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) et porté de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) par la création et l'émission de huit cent vingt (820) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune souscrites et libérées comme suit:

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées de la manière suivante:

- GLAZELUX, S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare (i) souscrire à six cent quatre-vingt-treize (693) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;
- PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., susmentionnée, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire trois (3) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et (ii) de les libérer entièrement en espèces;

- JP MORGAN ITALIAN FUND III, susmentionnée,
représenté comme indiqué ci-dessus,
déclare (i) souscrire cent vingt (120) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-)
et (ii) de les libérer entièrement en espèces;
- PRIVATE EQUITY PARTNERS S.p.A., susmentionnée,
représenté comme indiqué ci-dessus,
déclare (i) souscrire quatre (4) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et
(ii) de les libérer entièrement en espèces.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte qu'un montant de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et doit lire comme suit:

«**Art. 5. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par mille trois cent vingt (1.320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des associés, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 41, case 11. – Reçu 205 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(003278.3/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

RIAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 103.595.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1778 du 21 décembre 2004, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003280.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

DEL MARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.552.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 décembre 2004, que:

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke, administrateur et administrateur-délégué de la société (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut noté,

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A. (B 68.574) 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élu comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplaçant EuroSkandic S.A. (B 32.464), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg - Commissaire aux Comptes démissionnaire - de sorte que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(002371.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

JOMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.298.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Remon, professeur d'université, demeurant à B-9090 Melle, 14, John Youngstraat, ici représenté par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Gand le 1^{er} octobre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée JOMIC, S.à r.l., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 7 novembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 16 mai 2002. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.298.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six euros (26,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant, Monsieur Jean-Paul Remon, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que le comparant, Monsieur Jean-Paul Remon, prénommé, déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, à savoir, 1) Monsieur Johan Dejans, 2) la société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. et 3) la société à responsabilité limitée LUX KONZERN, S.à r.l., pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. De Mets, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2004, vol. 468, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 janvier 2005.

A. Lentz.

(002443.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

PROPERTY TRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.533.

—
In the year two thousand and four, on the seventeenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company SN PROPERTIES, S.à r.l. (previously SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 104.544, (the «Member»),

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy under private seal given on December 16th, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The attorney, acting as here above stated, declared and requested the undersigned notary to act the following:

I.- It results from a stock purchase agreement under private seal, dated on December 15th, 2004, recorded in Luxembourg-Sociétés on December 17th, 2004, references: LSO-AX05039 and put to the Trade and Companies Register of Luxembourg on December 17th, 2004, that the Member is the sole member of the société à responsabilité limitée ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S Luxembourg n° B 104.533, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 2nd, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (the «Company»).

II.- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, which are all held by the Member.

Then, the attorney, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the Member:

First resolution

The Member resolves to amend the name of the Company from ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l. into PROPERTY TRIER, S.à r.l.

Second resolution

The Member resolves to amend the article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the first resolution.

Consequently, the article 3 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text in the English version:

«**Art. 3.** The Company's name is PROPERTY TRIER, S.à r.l.»

Third resolution

The Member resolves to amend the article 2 of the Articles of Incorporation of the Company, which is replaced by the following text in the English version:

«**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Moreover, the Company may acquire real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Member, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Member and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, acting as here above stated, the attorney signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société SN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.544, (l'«Associée»),

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La personne mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, a exposé et a requis le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 15 décembre 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 17 décembre 2004, référence: LSO-AX05039 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2004, que l'Associée est l'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S Luxembourg numéro B 104.533, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (la «Société»).

II.- Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, lesquelles appartiennent toutes à l'Associée.

Puis, la personne mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'Associée:

Première résolution

L'Associée décide de modifier la dénomination de la Société de ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l. en PROPERTY TRIER, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la première résolution.

Par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant dans la version française:

«**Art. 3.** La dénomination de la Société est PROPERTY TRIER, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel est remplacé par le texte suivant dans la version française:

«**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

De plus, la Société pourra acquérir des immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de l'Associée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de l'Associée, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne mandataire, ès qualité qu'elle agit, la personne mandataire a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, T Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2005.

T. Metzler.

(003259.3/222/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

**PROPERTY TRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ANPHID INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.533.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2005.

T. Metzler.

(003263.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.